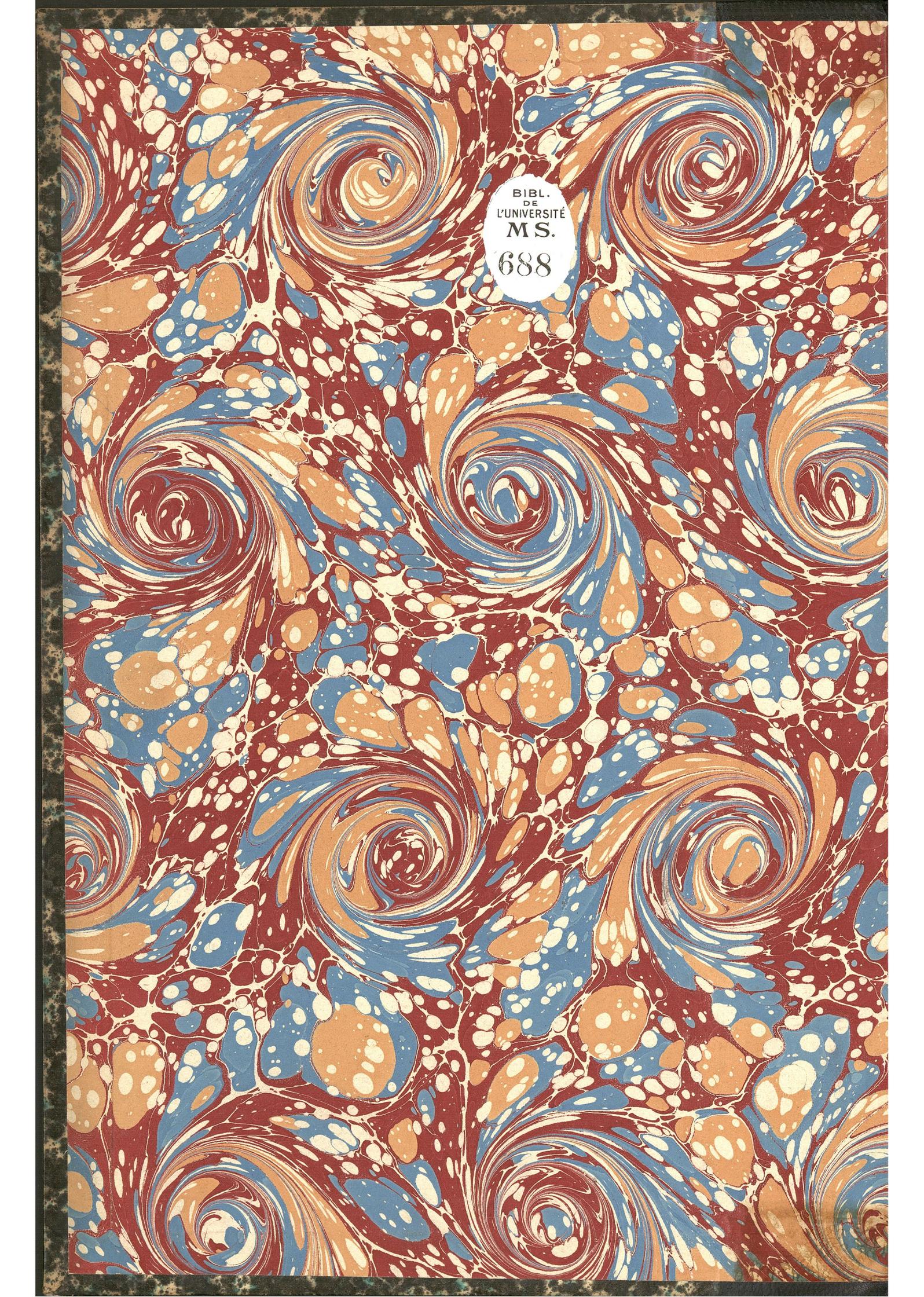


IMPRIMERIE DE LA UNIVERSITÉ

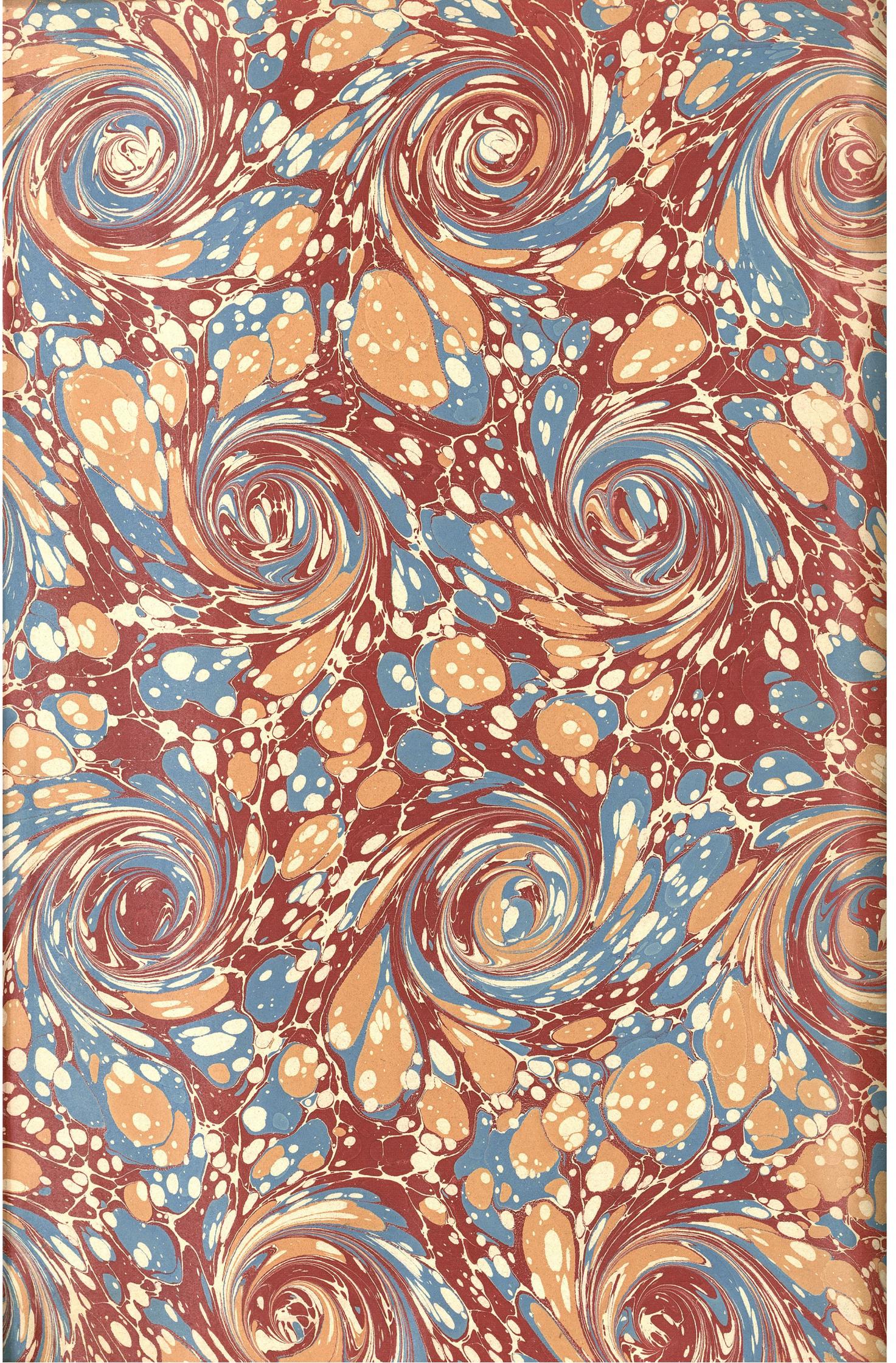
FACULTÉ
DE
THÉOLOGIE
DE PARIS
THÈSES

BIBL.
DE L'UNIVERSITÉ
M.S.
688



BIBL.
DE
L'UNIVERSITÉ
M S.

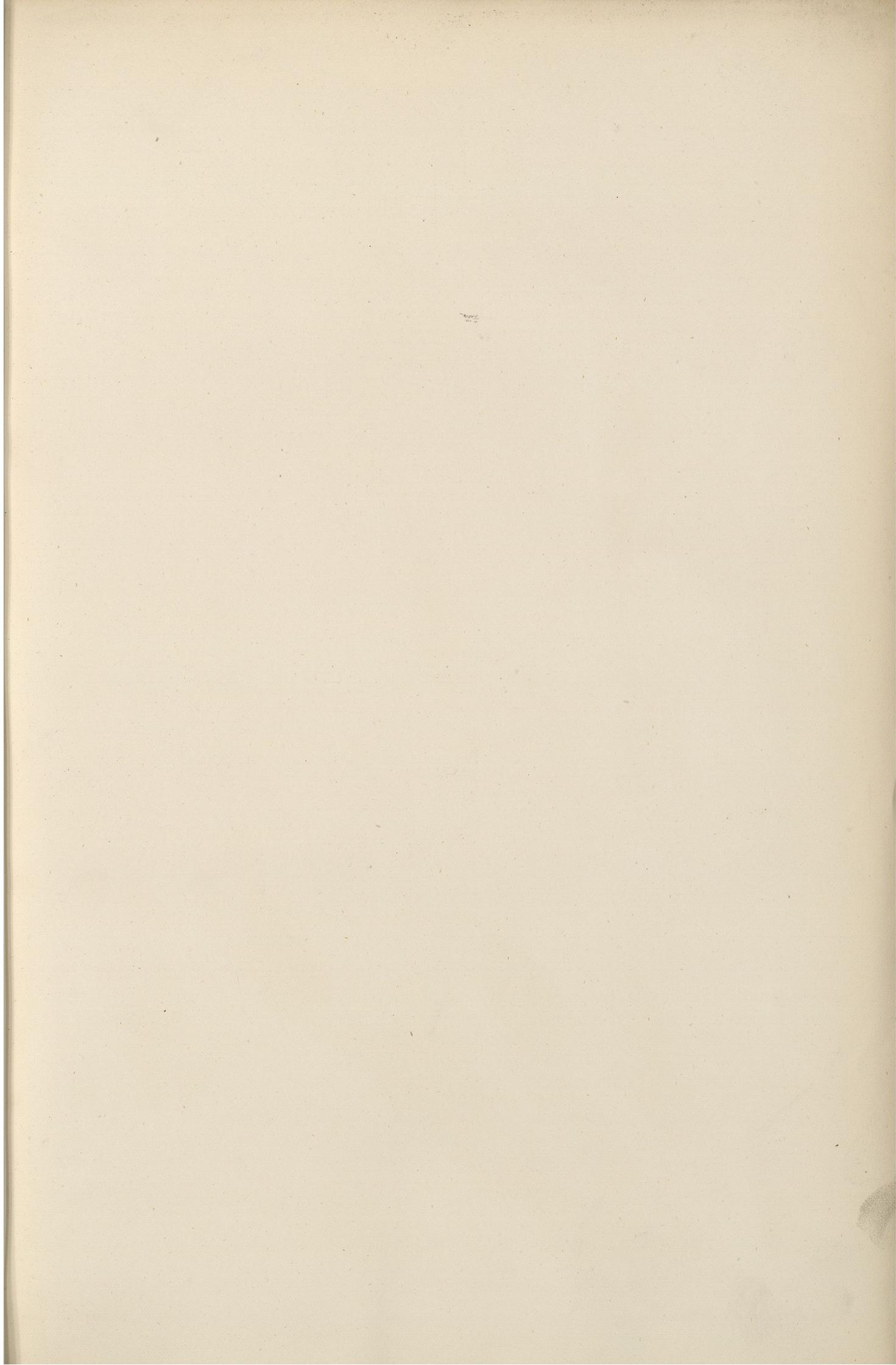
688

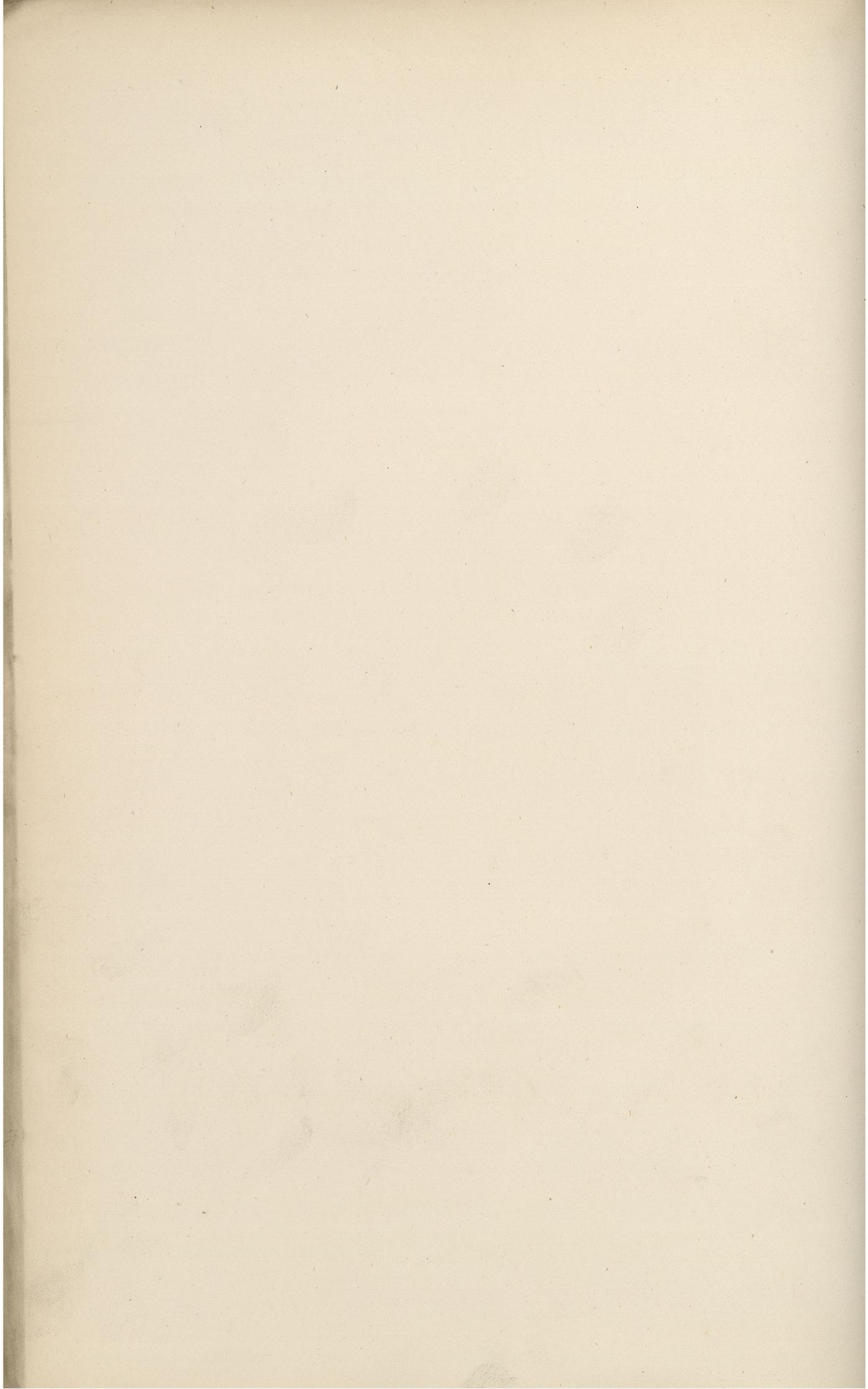


Volume de 274 feuillets
(moins 12, 28, 49, 84, 210, 211, 243, 244)

20 Juin 1912

(collé)





Propositions

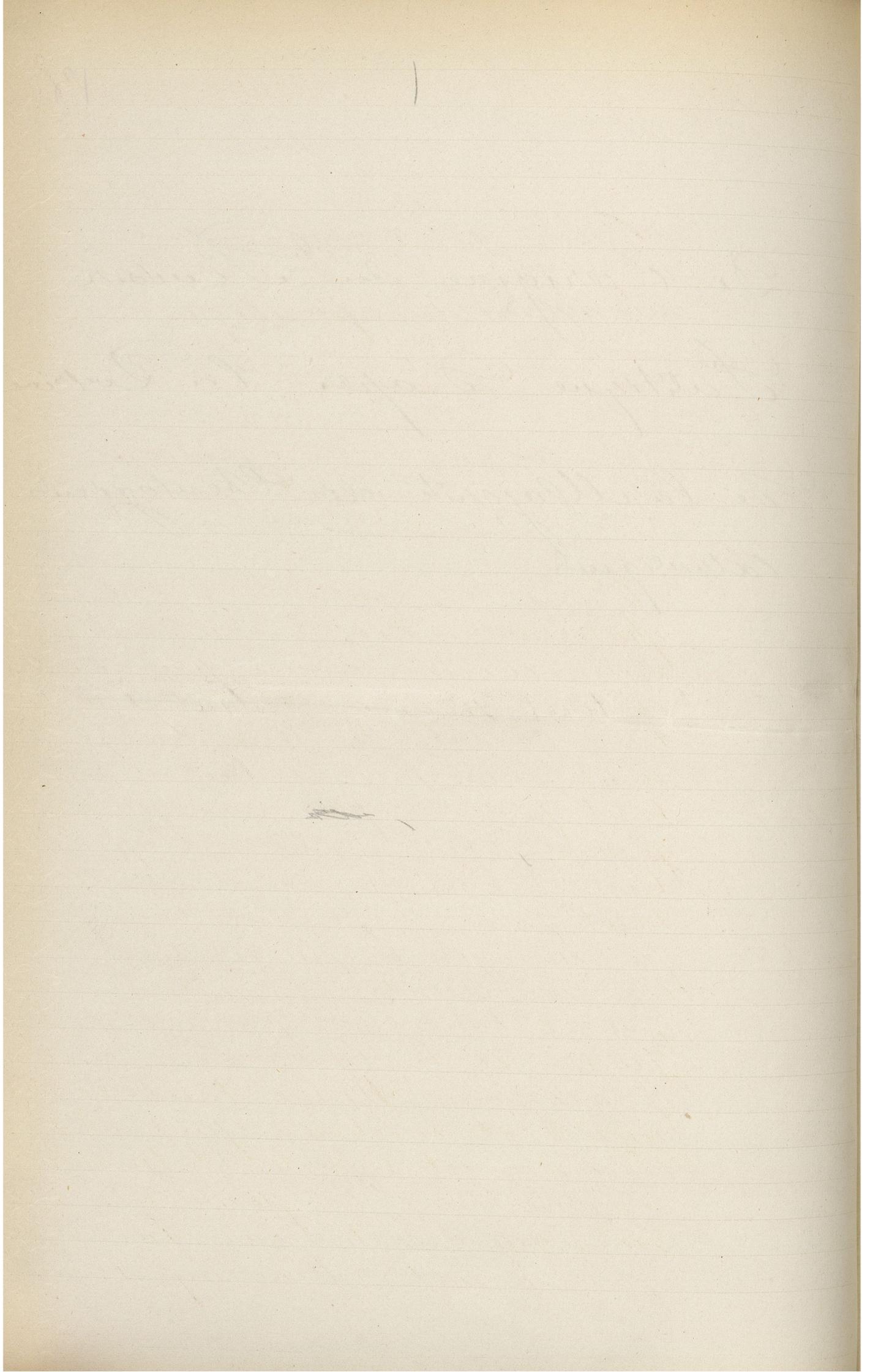
présentées à l'examen de la Faculté
de Théologie ecclésiastique de Paris
par M^r. Ernest Mercurio, licencié
en la même Faculté.

Novembre 1880

181

[Faint, illegible handwriting]

De l'origine du Pouvoir
Politique d'après la Doctrine
de la Majorité des Théologiens
Catholiques.



Quelle est l'origine de la
Souveraineté politique ?

Position de la question.

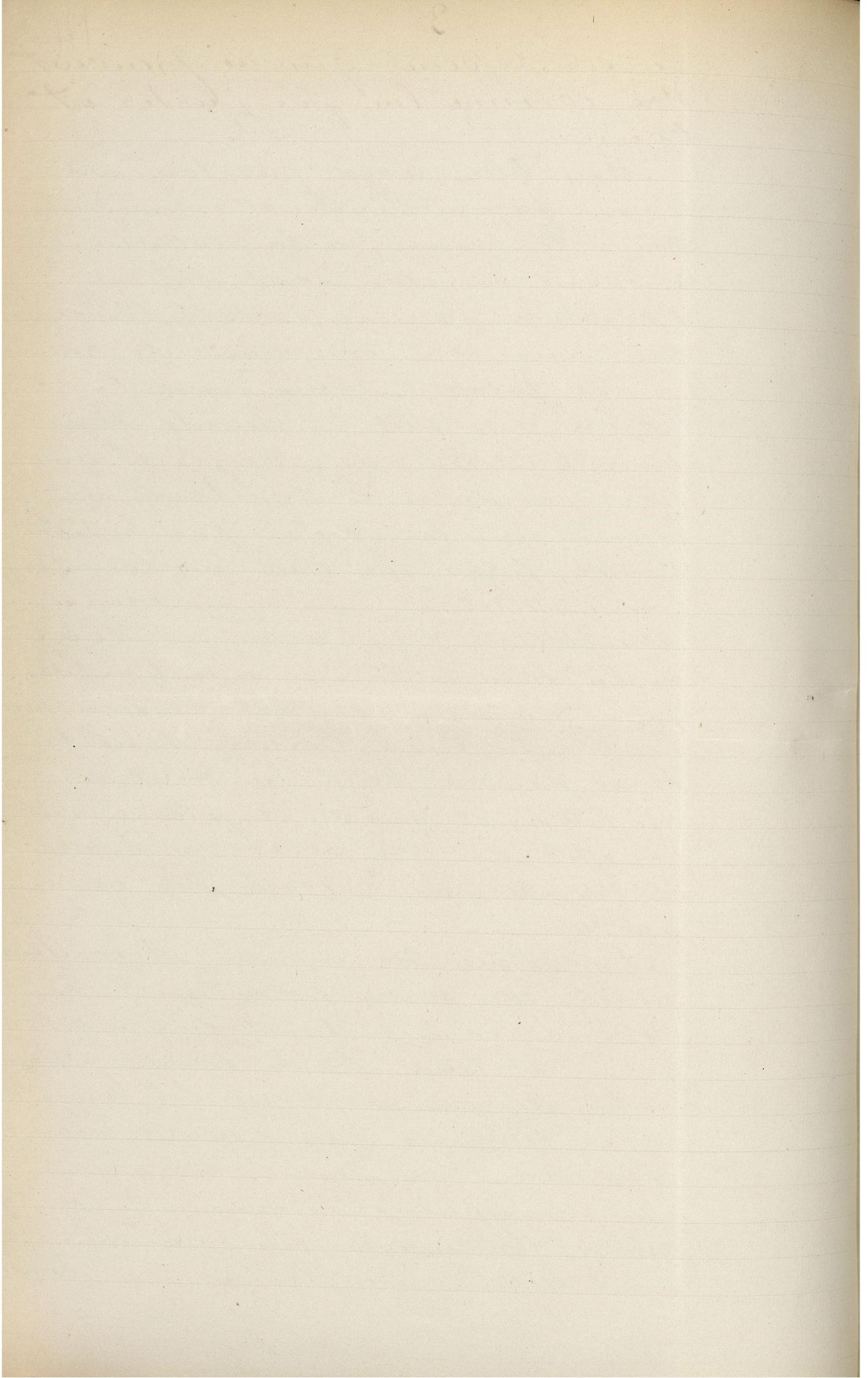
Quand l'Apôtre a dit: Omnia
potestas a Deo, il considérait
Dieu comme cause première
de tout pouvoir existant sur la
terre et dans les lieux. La question
n'est donc pas de savoir si
tout pouvoir, ~~plus~~ dans ce sens
général, vient de Dieu. L'affirma-
tive est évidente: en ce qui concerne
tout pouvoir juste et bon, puis-
que rien de ce qui est juste et
bon n'arrive sans l'ordre de Dieu,
qui est la source première de la
Justice et de la Bonté; en ce
qui concerne même tout pouvoir
injuste et méchant, puisque rien
de ce qui est injuste et méchant
n'arrive sans la permission de
Dieu, qui sait toujours faire
servir le mal à l'accomplissement

[Faint, illegible handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the page]

De ses desseins qui ne peuvent être comme lui que justes et bons.

Mais Dieu n'agit pas toujours d'une façon directe et immédiate dans le monde; à la nature il a donné une loi dont elle ne s'écartera jamais; c'est la loi imposée aux êtres dépourvus de raison, loi de fatalité, mais dans laquelle l'ordre, qui fait la beauté, remplace la liberté; aux anges et aux hommes aussi le créateur a donné une loi qu'ils pourront violer, parce que c'est une loi de liberté; c'est-à-dire que sans abandonner sa création et tout en la couvrant du manteau de sa Providence, qui est la création continuée, Dieu punira tous les êtres s'ils ne suivent leur loi, nécessaire ou libre, et quand ils produiront des effets ou des actes on dira de ces êtres qu'ils sont des causes secondes.

Au dessus du monde et contemplant son œuvre, parce qu'il se retrouve dans tout ce qui est grand et beau, Dieu, cause première. Au dessous de Dieu, les anges et les hommes qui pensent, aiment, se révoltent ou prient, les astres qui éclairent et illuminent la masse, les nuages qui roulent sous le vent qui les pousse, les



cédres qui jettent leurs grandes
 ombres sur les flancs de la
 montagne; au milieu de tout
 cela la gaieté des oiseaux; plus
 bas encore: le règne du lion,
 la forêt superbe, la terre et les
 eaux; tout cela tourne, marche,
 chante ou mugit, s'élève ou
 s'abaisse pour se rattacher à la
 cause première; chaque être est à
 sa place, et parmi les causes
 secondes ou les collaborateurs de
 Dieu, il n'y a que l'ange et
 l'homme qui désertent l'ordre
 et se jettent en dehors de Dieu.

Omnia potestas a Deo; tout
 pouvoir vient de Dieu; oui, de
 Dieu comme cause première; mais
 je le répète, là n'est pas la ques-
 tion. Elle est ici: parmi les
 hommes, causes secondes, je
 trouve comme une nécessité de
 la société un gouvernement, une
 autorité dirigeante, un pouvoir
 politique. Ce pouvoir est exercé
 tantôt par un homme, c'est la
 royauté; tantôt par la nation
 elle-même, c'est la République.

Et bien! je me demande: d'où
 vient ce pouvoir qui est dans
 le Roi? D'où vient ce pouvoir
 qui est dans la nation?

Le Roi et la nation tiennent-ils
 ce pouvoir d'eux-mêmes?
 Non; dans ce cas, qui le leur

H

a Dieu ?

4

141

Et si c'est Dieu qui le leur a donné, est-ce directement ou indirectement ?

Directement ? mais à quel moment de l'histoire du monde cette donation de Dieu a-t-elle placé la souveraineté politique dans un homme ou dans une nation ?

Et si cette donation directe et formelle a été faite à ~~un~~ homme ou à un peuple, c'est donc un ordre que l'on ne saurait enfreindre au détriment de l'un ou de l'autre ?

Indirectement ? Dans ce cas, comment et à quel moment Dieu a-t-il placé la souveraineté politique dans une nation ou dans un homme ? s'il s'est servi de moyens ou d'une voie indirecte pour transporter dans l'un ou l'autre la souveraineté qui réside en lui comme dans sa source première, quels sont ces moyens, quelle est cette voie ?

Erreurs.

Quand on se demande quelle est l'origine de la souveraineté politique, on se trouve en face de deux erreurs également dangereuses : l'erreur de l'absolutisme et l'erreur de la révolution.

L'erreur de l'absolutisme se

S-



X

Arroune dans un système suivant lequel le pouvoir politique viendrait immédiatement, uniquement et exclusivement de Dieu.

L'erreur de la Révolution consistait à dire que le pouvoir politique vient immédiatement, uniquement et exclusivement de l'homme.

Donc, deux espèces d'adversaires: les absolutistes, ou partisans du droit divin direct des Monarques, pour qui le pouvoir n'est conféré que par la grâce de Dieu et sans le concours ou la volonté du peuple.

X. C'est le Pautricisme?

Ensuite, les révolutionnaires, pour qui le pouvoir dirive exclusivement de l'homme sans le concours ou la volonté de Dieu.

C'est l'Attricisme.

Contre les absolutistes qui dépendent le pouvoir de droit divin direct au profit d'une famille, il faut dire que tout pouvoir politique, quels qu'en soient la forme et le nom, prend, il est vrai, sa source en Dieu, mais ne résulte pas d'une donation directe et positive de Dieu, faite soit au peuple, soit à une famille, soit à un homme. Par voie naturelle, Dieu donne le pouvoir à la communauté qui est libre de l'exercer par elle-même ou de

3

X

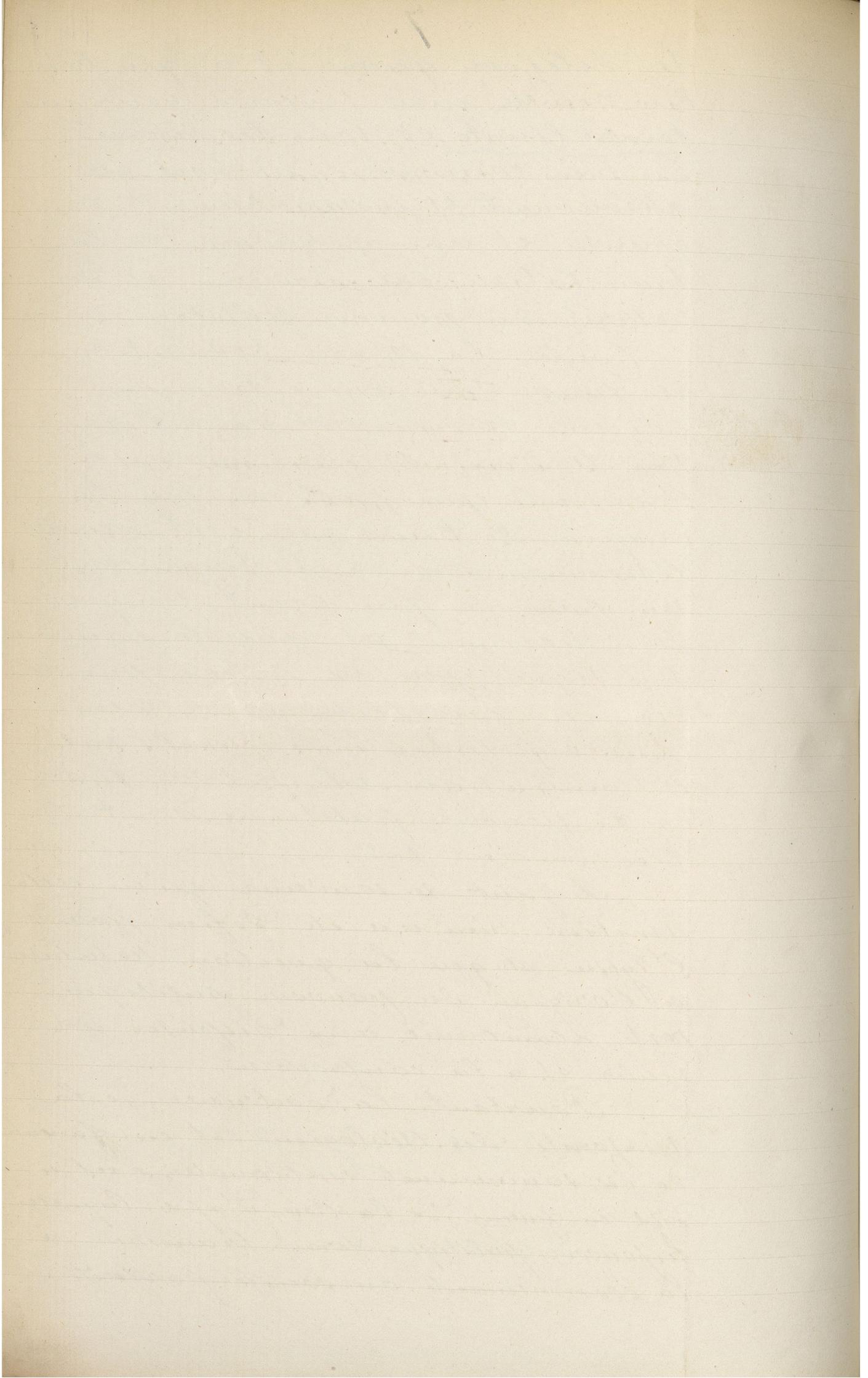
X Le Déléguer quand et à qui bon
 lui semble, mais toujours pour un
temps limité et sous la réserve
 du lien commun, qui doit être
 absolument et invariablement la
 grande et unique raison de la
 translation, du maintien et du
 retrait du pouvoir politique.

Contre la théorie révolutionnaire
 il faut dire que l'homme,
 comme homme et sans Dieu, n'a
 pas le droit de commander à
 l'homme qui porte en lui la
 majesté de Dieu, que s'est ravoler
 l'homme que de se soumettre à
 un pouvoir qui vient uniquement
 de l'homme, et que le pouvoir
 politique qui ne relève pas de
 Dieu ne constitue pour celui
 qui s'y soumet qu'une cause
 d'humiliation et de servitude.

Le pouvoir politique vient de
 Dieu ou n'est pas.

Il faut se souvenir qu'en cette
 matière rien n'a été défini par
 l'Eglise et que la question relative
 à l'origine du pouvoir politique
 reste abandonnée aux disputes des
 écoles et à la controverse.

Pourtant la doctrine de la
 majorité des théologiens est en faveur
 de la souveraineté nationale, c'est-à-
 dire en faveur de la thèse d'après laquelle
 le pouvoir politique serait transmis à
 la communauté ou société parfaite



Sous autre intermédiaire que celui de la nature.

Cette Doctrine peut se résumer dans les propositions suivantes :

Propositions.

I

La souveraineté politique est le droit que la Société, parfaite ou indépendante, trouve dans la nature de se donner un gouvernement de son choix.

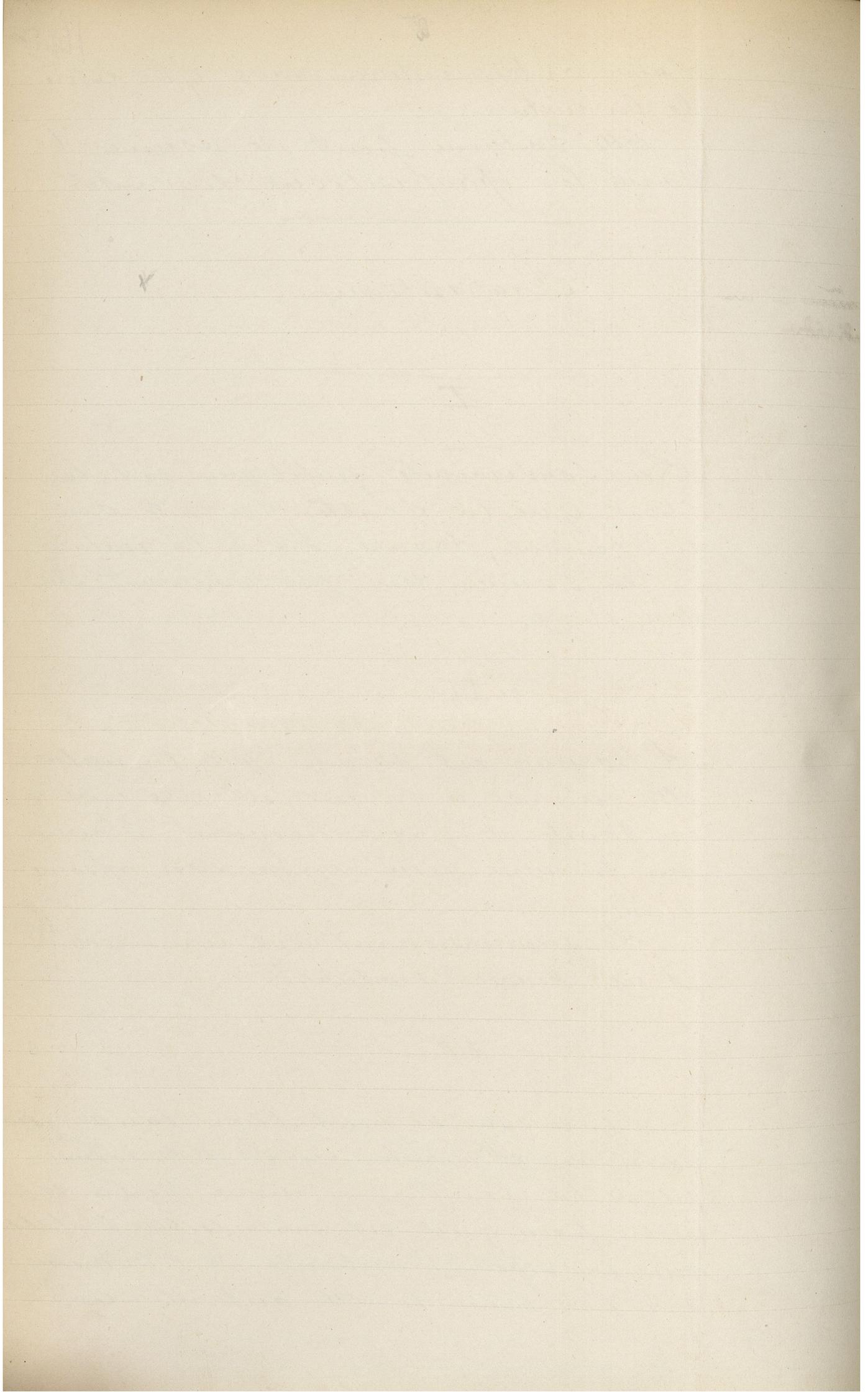
II

L'homme est soumis par la nature elle-même à la nécessité de vivre en société, et, par conséquent, d'avoir un pouvoir qui régit son association.

Le gouvernement est un droit et un devoir naturels.

III

Le pouvoir ne peut tirer son origine exclusive et directe ni de l'homme, ni de la famille ni même de la société, parce qu'il est impossible d'établir aucune espèce d'autorité de l'homme sur l'homme si cette autorité ne



Suppose une autorité Supérieure qui est celle de Dieu.

Nul homme n'ayant pouvoir naturel sur son semblable, nulle collectivité d'hommes n'ayant le droit naturel de commander à une autre collectivité d'hommes, le pouvoir vient de Dieu ou n'est pas.

ou même à un individu

TV

Si l'autorité, attribut essentiel de la souveraineté, ne vient pas de Dieu, il n'y a plus ni lois, ni obligations morales, ni société possible. L'ordre social n'est plus qu'un arrangement humain, auquel la conscience peut se soustraire.

V

Le pouvoir sans Dieu comme principe, c'est l'injustice.
Le pouvoir sans le consentement, au moins tacite, du peuple, c'est la tyrannie.
Le pouvoir avec le consentement du peuple, mais sans Dieu, cesse d'être pouvoir naturel pour devenir pouvoir bâtard et sauvage, despotisme et révolution.

VI

Le Pouvoir politique est transmiss



8555

J 5

Directement par Dieu au corps social et non accordé comme un privilège à une personne déterminée.

Cette collation se fait par l'acte même de la création des individus, mais le développement du pouvoir politique dont chacun porte le germe en naissant, n'a lieu qu'au moment de l'organisation sociale et le pouvoir n'est parfait que lorsque la société est parfaite

????

VII

Dieu transmet la souveraineté, ou le pouvoir politique qui en est l'exercice, à la communauté par le canal de la nature, et la communauté l'exerce par elle-même ou la délègue à un homme ou à un groupe d'hommes de son choix.

De même que l'homme n'est homme qu'au moment où, après le travail des causes secondes, le corps suffisamment organisé reçoit l'âme, ainsi le pouvoir politique n'est pouvoir qu'au moment où, après le travail des causes secondes, la société est parfaite et reconnaît la souveraineté de Dieu.

VIII

Le Droit Divin Direct des Rois n'existe pas; leur pouvoir est le Droit Humain

~~_____~~

9

9

24/10

147

Direct et de Droit Divin indirect
seulement.

Ni la Révélation, ni la Tradition,
ni l'Évangile, ni les Pères, ni la
Doctrinale catholique, ni l'histoire ne
justifient les prétentions des parti-
sans du Droit Divin direct des
Rois.

Voici l'itinéraire du pouvoir:

1. Dieu. Le Peuple. Les Délégués du Peuple.

IX

Il n'y a qu'une Puissance au monde
qui puisse s'affirmer au nom du
Droit Divin positif direct: c'est
l'Église.

2. La souveraineté nationale est
de Droit Divin négatif, ou ce sens
qu'elle est de Droit naturel, qui
est le Droit Divin non écrit.

X

La souveraineté nationale n'est pas
universelle. Elle s'étend seulement
au domaine temporel.

Le Droit Divin du principe:

Omnia potestas à Deo, n'empêche
pas la liberté de la forme.

3. La forme des gouvernements
dépend de la volonté libre des citoyens.

XI

Si le peuple n'a pas fait la souveraineté et
s'il n'est que le dépositaire de ce

170

x

Handwritten notes on the right margin, including the word "and" at the bottom.

Horizontal line with an arrow pointing to the right.

Horizontal line with an arrow pointing to the right.

p

f

+ Définition
Définitive et
Absolue.

Après avoir vu que Dieu a placé
dans la nature, il ne peut
en avoir le Dominium proprium
ou la propriété. Donc, il n'a
pas le droit de l'aliéner au
profit d'une famille. La donation
de la chose d'autrui est nulle.

Pour transférer la propriété de
la souveraineté, il faut un juste
titre; le peuple ne l'a pas.

Le peuple n'a que la jouissance
de la souveraineté; il peut la
céder pour un temps, mais il
n'a jamais le droit d'y renoncer
définitivement.

A. M. Meunier
Paris, 10 juil 1880.

111